



# Nelligan O'Brien Payne

Lawyers/Patent and Trade-Mark Agents  
Avocats/Agents de brevets et de marques de commerce

**DIFFUSION IMMÉDIATE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
le 10 août 2010

## **Le groupe francophone (SOS-CBEF) appuie le recours judiciaire déposé par le commissaire aux langues officielles contre CBC/Radio-Canada**

Ottawa – Le 10 août 2010, le commissaire aux langues officielles a déposé un avis de demande à la Cour fédérale suite aux coupures à la programmation francophone dans la région de Windsor. Le comité local SOS-CBEF annonce que ses membres entendent déposer une demande afin d'être ajoutés en tant que partie aux procédures juridiques.

La demande en date d'aujourd'hui fait suite à l'enquête du commissaire en réponse à plus de 800 plaintes déposées par des citoyens relativement à la décision de CBC/Radio-Canada d'éliminer toutes les émissions localement produites et mises en ondes par la station CBEF Windsor. (Voir le communiqué 2009 ci-joint). La Société n'a pas répondu aux recommandations du Commissaire.

*« Le groupe SOS CBEF vise à faire entendre la voix des francophones dans le sud-ouest de l'Ontario qui sont touchés par ces compressions. Le comité est formé d'élèves, de gens d'affaires, d'enseignant(e)s, de personnes à la retraite et d'autres citoyen(ne)s qui craignent que cette décision aura un impact désastreux sur la communauté en obligeant les francophones à se tourner vers les médias anglophones afin d'avoir leurs nouvelles locales et en contribuant à la perte de leur langue, leur culture et leur identité » affirme Nicole Larocque, Présidente, SOS-CBEF.*

**CBEF 540 AM Windsor** diffuse sa programmation sur un territoire de 30 000 kilomètres carrés, où habitent près de 35 000 francophones et environ 50 000 personnes ayant une connaissance des deux langues officielles. **C'est la seule station de radio française dans la région.**

*« La communauté minoritaire de langue française doit avoir à sa disponibilité les outils nécessaires afin d'assurer sa survie. D'ailleurs, CBC/Radio-Canada a l'obligation de prendre des mesures positives pour favoriser l'épanouissement et appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. L'élimination de programmation locale à Windsor, tout comme les changements au Recensement canadien, mine la capacité de cette communauté d'assurer sa survie. C'est pour cette raison que les représentants de la communauté participeront en tant que partie devant la Cour fédérale », affirme Me Sean McGee, avocat du cabinet Nelligan O'Brien Payne qui représente SOS-CBEF.*

### **Informations :**

Sous-pli : Communiqué 2009 de Nelligan O'Brien Payne au sujet des démarches légales prises pour obliger CBC/Société Radio-Canada à garder sa programmation en français.

Lien vers le communiqué du commissaire aux langues officielles :  
[http://www.ocol-clo.gc.ca/html/release\\_communique\\_10082010\\_f.php](http://www.ocol-clo.gc.ca/html/release_communique_10082010_f.php)

— 30 —

### **Pour toutes questions, veuillez communiquer avec:**

**Nelligan O'Brien Payne LLP, Sylvie Vanasse**

613-231-8205, sylvie.vanasse@nelligan.ca

**Questions pour SOS-CBEF, Nicole Larocque**

519- 259-5076, nicolelarocque@cogeco.ca

**Commissariat aux langues officielles, Robin Cantin**

613-995-9356, robin.cantin@OCOL-CLO.GC.CA

Nelligan O'Brien Payne s.r.l. | [www.nelligan.ca](http://www.nelligan.ca)